

# Le ministre de la Poste se veut rassurant sur la disponibilité des liquidités

Page 3

# LE JOUR

D'ALGERIE

Affaire de «maltraitance» d'un mineur dans un commissariat

## Ouverture d'une enquête par le procureur de la République

Page 16

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5342 - Lundi 5 avril 2021 - Prix : 10 DA

Tizi Ouzou

## La route nationale fermée pour réclamer sa réfection

Page 3

### Langage des chiffres

Par Mohamed Habili

**L**e nombre de nouveaux cas confirmés par jour est repassé sous la barre des 100 après l'avoir dépassée en sens inverse à trois ou quatre reprises ces derniers temps. Ce nombre quotidien est depuis plusieurs mois la plus importante information du jour. Les journaux ne s'y trompent pas qui le placent bien en évidence sur leurs unes. Les Algériens ont les yeux rivés sur lui en effet. Pour la plupart d'entre eux, ils commencent leurs journées en en prenant connaissance. On peut s'en aviser en abordant ce sujet avec la première personne venue ; celle-ci est très généralement au courant non seulement de l'évolution de l'épidémie dans le pays, mais également chez nos voisins et dans le monde. Pour l'heure en particulier, à moins de cent, la journée commence plutôt bien, même si le reste n'est pas vraiment au beau fixe, pour monsieur et madame tout-le-monde en tout cas. A plus de cent, ce n'est déjà plus le même sentiment plutôt agréable, bien que l'on sache qu'en cette matière les oscillations sont la règle. Le compteur, notamment dans sa tendance à la baisse, reste comme en suspens autour d'une valeur significative pendant plusieurs jours, pendant lesquels il menace de passer d'un bond au palier supérieur. On a relevé qu'à la hausse, sa progression est à la fois plus régulière et plus ample. Il est rare alors qu'il revienne en arrière, encore que cela lui arrive. C'est lorsqu'il est dans un mouvement descendant qu'il tend à traîner les pieds, à se bloquer à une valeur particulière.

Suite en page 3

### Elections législatives, préparatifs du Ramadhan et vaccination anti Covid

## Directives précises et instructions ciblées du Président Tebboune



La préparation des prochaines élections législatives, les dispositions relatives au mois sacré du Ramadhan ainsi que la vaccination anti Covid-19 ont été les principaux axes de la réunion du Conseil des ministres présidée, hier, par le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Page 2

Béjaïa

## Des transporteurs de marchandises et enginistes irrités

Page 16

Académie internationale «Acima»

## Ouverture d'un espace d'apprentissage de musique et de danse

Page 7

Elections législatives, préparatifs du Ramadhan et vaccination anti Covid

# Directives précises et instructions ciblées du Président Tebboune

■ La préparation des prochaines élections législatives, les dispositions relatives au mois sacré du Ramadhan ainsi que la vaccination anti Covid-19 ont été les principaux axes de la réunion du Conseil des ministres présidée, hier, par le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Par Aomar Fekrache

Après un exposé du ministre de l'Intérieur sur les différentes étapes franchies dans la préparation des élections législatives, le Président de la République s'est félicité des mesures prises à l'effet de faciliter l'opération de légalisation des formulaires de souscription des signatures de candidature et a

## Conseil national des droits de l'homme Le CNDH salue les efforts de l'ANP pour l'enlèvement des mines antipersonnel

LE CONSEIL NATIONAL des droits de l'homme a salué les efforts consentis par l'ANP, depuis 1963, pour l'enlèvement des mines antipersonnel enfouies par l'occupant français dans le sol algérien. A l'occasion de la Journée internationale de la sensibilisation au problème des mines antipersonnel et de l'assistance à la lutte anti-mines, le 4 avril, «le CNDH salue hautement les efforts consentis de tout temps par l'ANP, digne héritière de l'ALN, en matière d'élimination définitive des mines antipersonnel, en vue de sécuriser les vies des citoyens et citoyennes, afin qu'ils puissent jouir de leur droit constitutionnel à la vie, à l'intégrité physique et à l'utilisation des terres déminées dans l'agriculture, le pâturage et autres, et leur garantir ainsi le droit au travail et à une vie décente», a indiqué, hier, un communiqué du Conseil.

«L'Algérie a souffert des affres des mines antipersonnel, car l'occupant avait recouru, pour encercler l'ALN, à la plantation de milliers de mines antipersonnel, notamment tout le long des frontières est et ouest, et plus précisément sur les lignes Morice et Challe», a souligné le communiqué. «Notre ANP, digne héritière de l'ALN, a procédé, depuis 1963, au déminage et à la destruction des mines posées par l'occupant français», a souligné le CNDH, ajoutant que «la mission a été achevée avec succès le 1er décembre 2016, avec 9 millions de mines enlevées et la destruction des stocks de ces mines, outre 100 000 hectares de terres déminées et réexploitées dans l'agriculture et le pâturage, pour garantir le droit de l'Homme à la vie, à l'intégrité physique et à la vie décente».

Ghani Y.

souligné la nécessité de poursuivre l'action et la coordination pour mettre tous les moyens matériels à la disposition de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) afin de lui permettre de s'acquitter pleinement de ses missions. M. Tebboune a aussi appelé à lutter contre les pratiques du passé visant à entraver la participation des différents acteurs, particulièrement les jeunes, dans le processus électoral. Concernant le mois de Ramadhan le Président a insisté sur l'accélération de la cadence des préparatifs et le suivi rigoureux de la consommation et du stock pour éviter toute pénurie. Comme il a donné instruction pour l'application stricte des contraventions et la lutte contre le gaspillage en adoptant une politique de sensibilisation plus efficace et influente. Le président de la République a, à cette occasion, ordonné le parachèvement du recensement global de la richesse animale afin de permettre aux Pouvoirs publics d'adapter les politiques en vigueur dans ce secteur vital en vue d'alléger l'importation des viandes et œuvrer avec les différents intervenants, notamment les représentants des éleveurs, à trouver un mécanisme garantissant, de façon équilibrée et permanente, la distribution transparente du fourrage et de l'aliment du bétail subventionnés avec un approvisionnement régulier et à des prix raisonnables du marché national. Au sujet de l'opération de vaccination, le président Tebboune a insisté quant à l'impératif d'augmenter le stock national des vaccins anti Covid-



Ph/D. R.

19, le parachèvement des mesures contractuelles et opérationnelles requises pour concrétiser le projet de production en Algérie du vaccin russe "Sputnik V" dans les plus brefs délais, et la diversification des contacts avec les partenaires de l'Algérie dans ce domaine. Il a également appelé à la préservation d'un niveau élevé de vigilance à travers le respect total des différentes mesures préventives pour endiguer la propagation de cette pandémie. La gestion et l'entretien de la Grande Mosquée d'Alger a été parmi les points à l'ordre du jour de cette réunion. Le président de la République a chargé le Gouvernement de poursuivre l'étude approfondie pour la conception définitive des modalités de gestion de cet édifice religieux, sur le plan administratif et scientifique. Par ailleurs, dans le cadre du suivi

des projets vitaux dans les secteurs des Travaux publics et des Transports, et après l'exposé du ministre des Finances sur la réévaluation de nombre de projets, le Conseil des ministres a approuvé une proposition de report de l'examen de la réévaluation de plusieurs projets jusqu'à ce que tous les aspects inhérents à l'évaluation de leur incidence financière soient réunis. Intervenant, le Président

a donné instruction portant impératif règlement de toutes les créances relatives aux travaux réalisés dans le cadre des engagements contractuels de l'Etat en évitant tout engagement supplémentaire en cette conjoncture. Enfin, le Président de la République a chargé le ministre de l'Environnement de relancer le projet de développement du périmètre de Oued El Harrach.

A. F.

## Bilan des dernières 24 heures

### Virus : 98 nouveaux cas et 3 décès

L'ALGÉRIE a enregistré 3 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, soit le même nombre qu'hier (3), portant à 3 105 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar. Le nombre de contaminations a connu une légère hausse, avec 98 cas, soit 3 cas de plus par rapport au bilan d'hier (95), pour atteindre, au total, 117 622 cas confirmés.

R. N.

## Ramadhan/Solidarité

# Vers la distribution de 10 000 colis alimentaires aux familles nécessiteuses

Le Croissant-Rouge algérien (CRA) a entamé la distribution de près de 10 000 colis alimentaires aux familles nécessiteuses, notamment celles résidant au niveau des zones d'ombre disséminées à travers les 58 wilayas du pays, a révélé, à Blida, la présidente de cette organisation humanitaire, Saïda Benhabiles.

Dans une déclaration à l'APS, samedi, en marge de la supervision à la base aérienne de Boufarik (Blida) de la 1<sup>re</sup> Région militaire d'une opération de chargement de deux avions militaires avec des aides alimentaires destinées au Niger, M<sup>me</sup> Benhabiles a signalé l'entame, par le CRA à l'occasion du mois de ramadhan, de la «distribution de près de 10 000 colis alimentaires, d'une valeur de 9 000 DA l'unité,

au profit des familles nécessiteuses, dont notamment celles résidant au niveau des zones d'ombre de l'ensemble des wilayas du pays», a-t-elle indiqué.

La commune de Djebabra, sur les hauteurs de la commune de Meftah (Est de Blida), figure parmi les premières haltes de cette initiative de solidarité lancée le week-end dernier, à travers la distribution d'une centaine de colis alimentaires à des familles démunies, sachant que l'opération profitera progressivement à différentes régions du pays.

Pour préserver la dignité des citoyens ayant grand besoin de ces aides en ce mois sacré, le CRA a adopté, cette année, selon M<sup>me</sup> Benhabiles, «une nouvelle stratégie pour l'acheminement

de ces aides aux familles ciblées. Il s'agit de l'élaboration de listes locales (des bénéficiaires) avec un encadrement assuré par une commission englobant des personnalités, des chouyoukhs de zaouia, des membres de la société civile et des représentants des autorités locales, avec la prise en charge de la distribution de ces aides aux familles les nécessitant», a-t-elle expliqué.

La présidente du CRA a réitéré, à l'occasion, son appel pour l'«impérative élaboration d'un fichier national pour les familles nécessiteuses». «Un objectif visé depuis 2014, en vue de l'organisation des différentes opérations de solidarité et l'acheminement de ces aides aux personnes les méritant réellement», a-t-elle soutenu. Elle a proposé, à ce

titre, la constitution d'une commission englobant des représentants des autorités publiques concernées par ce type d'initiatives de solidarité, à l'instar des ministères de l'Intérieur et de la Solidarité, au même titre que des associations caritatives actives, à l'exemple du CRA et des Scouts musulmans algériens, chargée de la mise au point des listes des familles nécessiteuses.

M<sup>me</sup> Benhabiles a déploré, par là même, l'«existence de personnes œuvrant pour l'obtention de ces aides, alors qu'elles ne sont pas dans le besoin», assurant que le «fichier national des familles nécessiteuses est la solution idéale pour mettre un terme à ce type de comportements».

Mahi Y.

Ramadhan

# Le ministre de la Poste se veut rassurant sur la disponibilité des liquidités

■ Le ministre de la Poste et des Télécommunications a évoqué, hier, le manque de liquidités observé depuis plusieurs mois dans les bureaux de poste. A ce propos, Brahim Boumzar a rassuré les citoyens quant à la disponibilité de liquidités à l'approche du mois sacré du ramadhan 2021 dans les centres postaux à travers le pays.

Par Meriem Benchaoua

«Les liquidités seront disponibles en quantités suffisantes pendant le mois de ramadhan dans tous les bureaux d'Algérie Poste», a promis le ministre. S'exprimant, hier, sur les ondes de la Radio nationale, l'invité a indiqué que «toutes les dispositions sont prises pour qu'il n'y ait pas de problème de liquidités durant le ramadhan». Selon lui, un dispositif a été mis en place pour satisfaire les besoins des citoyens, notamment à l'approche du mois sacré. «Ce problème a été définitivement réglé grâce à l'intervention du ministère des Finances qui a pris les dispositions nécessaires pour assurer la disponibilité des liquidités», a-t-il ajouté. Le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane, a annoncé, pour sa part, que des grandes quantités de liquidités allaient être injectées avant le mois de ramadhan, afin d'atténuer le phénomène de manque. «Après la mise en circulation du nouveau billet de 2 000 dinars la semaine dernière, une grande quantité de billets sera injectée d'ici la semaine prochaine et



également à la veille du ramadhan, pour mettre fin à ce phénomène qui devient stressant», a-t-il déclaré. Dans ce cadre, un comité a été mis en place afin de veiller sur la disponibilité de la liquidité dans les banques et les postes. Pour rappel, le chef de l'Etat, lors du dernier Conseil des ministres, avait ordonné la fermeture des comptes commerciaux dans les bureaux postaux (comptes CCP). Il s'agit, selon le ministre des Finances,

d'une solution «tout à fait logique» qui va impacter positivement la disponibilité de la liquidité dans les bureaux de poste disposant actuellement de plus de 3 400 guichets à l'échelle nationale. Ainsi, l'ouverture des comptes commerciaux ne sera tolérée que dans les régions où la couverture bancaire est absente. En ce qui concerne le débit Internet, le ministre de la Poste a estimé que son département travaille

pour satisfaire ses clients, affirmant qu'il y a une amélioration mais cela reste encore insuffisant. «D'ici la fin de l'année en cours, le débit internet minimum sera augmenté afin d'améliorer le service», a précisé le ministre. L'objectif à court terme, a-t-il poursuivi, «est d'arriver à un débit minimum à 8 mégas pour que le citoyen puisse accéder à des services à valeur ajoutée». Il a expliqué que l'augmentation du débit minimum est une nécessité, car il y a une consommation croissante de la bande passante dans le pays. Dans ce sens, Brahim Boumzar s'est engagé, il y a quelques jours, à procéder à la libération de nouvelles bandes de fréquence, après celles octroyées aux trois opérateurs de téléphonie mobile en 2020, afin d'améliorer davantage le réseau de l'internet mobile. «Je me suis engagé avec les trois opérateurs de téléphonie mobile (Mobilis, Djazzy et Ooredoo) afin de leur attribuer de 20 à 30 Mégahertz de manière équitable sur la bande de fréquence de 2300 MHz qui est considérée par le CNR comme la plus privilégiée», a-t-il indiqué.

M. B.

Tizi Ouzou

## Des transporteurs ferment la route nationale pour réclamer sa réfection

Des transporteurs de voyageurs des localités des Ouadhias, Ath Yenni et Ouacifs, ont procédé, hier, à la fermeture de la RN30, à hauteur de Takhoukt longeant le barrage de Taksebt (14 km au sud de Tiziouzu), pour dénoncer l'état dégradé de ce tronçon routier et réclamer sa réfection.

La Coordination des associations des transporteurs de voyageurs des trois daïras précitées affirment avoir épuisé toutes les voies de recours avant d'engager leur action d'hier pour se faire entendre. L'état impraticable de la chaussée à certains endroits de ce tronçon routier, sur plus d'une dizaine de kilomètres, a été à l'origine de nom-

breux accidents de la route. A noter que cette action a causé des désagréments aux usagers de la route, contraints de faire de longs détours pour quitter ou rallier Tiziouzu ou les localités précitées.

### Saisie de trois quintaux de viande blanche impropre à la consommation

Trois quintaux de viande blanche impropre à la consommation ont été saisis jeudi dernier par les éléments de la sûreté de la daïra de Draa Ben Khedda (11 km à l'ouest de Tizi Ouzou). C'est «lors du contrôle routier d'un camion frigorifique,



effectué le 1<sup>er</sup> avril 2021 à l'entrée ouest de la ville de Tadmaït, que les forces de police de la sûreté urbaine de Tadmaït ont constaté que le conducteur transportait à bord de la viande blanche d'origine inconnue, sans registre du

commerce, sans facture, sans livret de santé et sans respecter les conditions sanitaires pour le transport de cette marchandise facilement dégradable. Ainsi, il a été procédé à la saisie d'une quantité de trois quintaux de viande de dinde et de poulet», précise la cellule de communication de la sûreté de wilaya dans un communiqué. «Soumise à l'examen des services compétents de la santé, il s'est avéré que ladite viande était impropre à la consommation, et de ce fait, elle a été immédiatement détruite alors qu'un dossier judiciaire a été instruit à l'encontre du propriétaire de la marchandise», ajoute la même source.

Hamid M.

Illizi

## L'approvisionnement en ciment des régions frontalières du Sud en débat

Les voies d'aplanissement des contraintes d'approvisionnement en ciment des régions frontalières au sud du pays ont été au centre d'une rencontre de sensibilisation organisée, hier à Illizi, et regroupant les représentants du Groupe des ciments d'Algérie (Gica, section de Bir-Touta) et des opérateurs dans le bâtiment, entrepreneurs et bureaux d'études. Les participants ont mis l'accent, lors de

cette rencontre, sur la nécessité de lever les contraintes entravant l'approvisionnement du marché local en ciment, notamment dans les zones frontalières au sud du pays, en vue de permettre la concrétisation des projets vitaux de construction et d'urbanisme dans les délais, au service du développement de la région. Le directeur général de la société susmentionnée, Maamar Bahloul, a justifié la rareté du

ciment sur le marché local dans la wilaya d'Illizi, par les répercussions de la pandémie de Covid-19 ayant perturbé la distribution du produit dans le Sud et les zones enclavées, ajoutant qu'en dépit de cela, plus de 85 700 tonnes de ciment ont été distribuées l'an dernier à travers la wilaya. D'intenses démarches sont déployées par la direction du Groupe Gica pour dégager des solutions au problème et aux

difficultés rencontrées par les entreprises de construction pour se fournir en quantités suffisantes de ciment, du fait de sa rareté sur le marché local et son exposition à des tentations spéculatives, influant ainsi négativement sur la concrétisation des projets dans leurs délais, a-t-il ajouté. Le directeur commercial de la société, Yacine Bakkour, a estimé, pour sa part, qu'il est veillé à la couverture des besoins

LA QUESTION DU JOUR

## Langage des chiffres

Suite de la page une

«I prend tout son temps avant de passer au palier inférieur, oscillant jusqu'à satiété dans l'intervalle. C'est ainsi qu'il est à cent depuis plusieurs jours déjà. Mais une fois qu'il l'aura quitté, il n'y retournera plus, sauf renouveau de la pandémie, dans ce cas pour des raisons autres que nationales. Laissés à nous-mêmes en effet, sans contact avec nos voisins européens, l'épidémie est condamnée à s'éteindre d'elle-même, et pas qu'en Algérie d'ailleurs, probablement dans tout le continent africain. Pour cela, nous n'avons pas vraiment besoin de vaccins. Les chiffres de la pandémie n'ont jamais évolué de façon erratique en Algérie, à la hausse comme à la baisse, mais leur rythme n'est pas le même selon qu'ils sont dans l'une ou dans l'autre phase. Il n'est jamais arrivé qu'on se couche sur un chiffre pour se réveiller sur un autre, ou de nettement supérieur ou de franchement inférieur, comme cela s'observe ailleurs. Dans un pays comme la France, le nombre des contaminations évolue le plus souvent en dents de scie. Mais pas nécessairement celui des décès, qui lui en revanche tend à se stabiliser. Partout en Occident, le nombre des contaminations n'a rien de régulier, ni dans la hausse ni dans la baisse. Il a même pu passer du jour au lendemain du simple au double, et même au triple. Et en sens inverse, du simple à la moitié et même au tiers. D'une certaine façon donc, il n'est pas fiable. Les Européens ont encore plus besoin, que nous pour les nôtres, de les tenir à l'œil. On peut en Algérie les ignorer un ou deux jours, se reposer d'eux, sachant qu'ils ne vont ni prendre leur essor ni s'affaïssir d'un coup. Un luxe que les Européens ne peuvent pas se permettre, de peur que lorsqu'ils reviennent à leur vigilance, ils se retrouvent nez à nez avec la maladie. Car en effet suivre l'évolution de la maladie, ça sert aussi à mesurer la distance qui nous en sépare encore. A mois de cent de nouveaux cas rapportés par jour, elle s'éloigne. On aurait plutôt tendance à se rassurer et à baisser sa garde, dans l'idée que de toute façon elle aurait beaucoup de chemin à parcourir avant d'arriver sur notre palier si par hasard elle renversait sa marche. C'est en général à ce moment que la tête ailleurs on ouvre sa porte et qu'elle est là, qui nous sourit. Et que sans le savoir on la laisse entrer.

M. H.

des régions du Sud en ciment, et aux prix réglementairement définis, à travers le renforcement du réseau de distribution constitué de deux unités commerciales et seize points de vente pour la couverture des wilayas du sud-est (Biskra, El-Meghaier, El-Oued, Tougourt, Ouargla, Illizi et Djanet).

L. M.

Circulation routière à Béjaïa

# Les accidents de la route en baisse de 85 % en une année

■ Le nombre d'accidents de la route est en baisse de 85% en 2020. Les statistiques rendues récemment publiques par le chef de sûreté de wilaya, lors d'une récente conférence de presse animée par le chef de sûreté de wilaya, attestent de ce net recul.

Par Hocine Cherfa

Une baisse du nombre de blessés et de décès a été également notée, ce qui est un bon présage. En effet, 321 accidents de la route ont été enregistrés en 2020 par la sûreté de wilaya. Ces accidents ont fait 420 blessés et 16 décès contre 406 accidents en 2019, 509 blessés et 19 décès. L'origine de ces accidents de la circulation est expliquée par certaines causes, dont le facteur humain à 98,13 %, l'état du véhicule à 1,24 % et enfin l'état de la route et l'environnement. La décade dans le nombre des accidents de la route, selon le chef de sûreté de wilaya, est liée également à «la forte présence des éléments de la police dans les points noirs et le plan bien étudié des services de police sur le terrain notamment». Cela s'explique, a-t-il ajouté, par «la coordination avec les collectivités locales

pour l'éradication des points noirs, la bonne utilisation des moyens techniques mis à notre disposition, les campagnes de prévention contre les accidents de la route, les mesures de confinement décrétées dans la wilaya suite au Covid-19, la fermeture des commerces de vente d'alcool et la baisse de la conduite sous l'effet de l'alcool». En 2020, pas moins de 20 652 infractions ont également été enregistrées contre 17 316 en 2019, soit une hausse de 3 336 infractions. Il a également été recensé 1 005 délits routiers, 346 délits de coordination, 1 417 mises en fourrière et 8 548 retraits de permis de conduire. S'agissant de l'utilisation du système de lecture automatique des plaques d'immatriculation, il a été détecté 581



581 plaques d'immatriculation contrefaites, 19 véhicules recher-

chés et récupérés sur 78 véhicules recherchés, sachant que 5 586 431 contrôles ont été enre-

gistrés par cet appareil, dont 5 sont dotés du système LAPI.

H. C.

## Rédha Tir, président du Cnese «Elaborer un projet économique pour la culture algérienne»

LE PRÉSIDENT du Conseil national économique, social et environnemental (Cnese), Rédha Tir, a invité, samedi à Alger, les acteurs culturels et économiques à «élaborer un projet économique pour la culture algérienne dans sa diversité et sa richesse, en utilisant des mécanismes de promotion comme la diplomatie culturelle, le tourisme culturel et la participation aux grandes manifestations internationales».

S'exprimant lors de l'ouverture des travaux du Forum de l'économie culturelle, le président du Cnese a appelé à promouvoir la production culturelle algérienne dans le but de passer d'un statut de «consommateur de produits culturels étrangers à celui d'exportateur de ces derniers».

Il a également plaidé pour le développement de la «traduction et du doublage», afin de rendre le produit culturel algérien «plus accessible» à un destinataire étranger, et pour «l'exploitation de la diversité culturelle algérienne».

Le défi actuel réside dans le passage d'une «gestion administrative à une gestion économique des structures culturelles et des affaires des intellectuelles et des artistes».

Les travaux du Forum de l'économie culturelle, inauguré par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, se poursuivront jusqu'à aujourd'hui.

R.C.

## Ramadhan Importation de 2 500 tonnes de viandes rouges

Le directeur de l'organisation des marchés au ministère du Commerce, Ahmed Mokrani, a fait état, samedi, de l'importation, avant le ramadhan, de quelque 2 500 tonnes de viandes rouges congelées d'Espagne, qui s'ajouteront aux grandes quantités de viandes fraîches provenant de 4 wilayas de l'extrême sud algérien.

Dans une déclaration à l'APS, M. Mokrani a précisé que la quantité de viande importée d'Espagne «est 100 % Halal», et qu'elle «a été acquise auprès d'investisseurs algériens possédant des abattoirs en Espagne», ajoutant que l'importation de ce quota complémentaire, à l'occasion du mois sacré, a été déci-

dée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Soulignant que 17 importateurs ont été choisis sur 30 car réunissant les conditions requises, il a fait savoir que des autorisations exceptionnelles d'importation leur ont été délivrées et «ils peuvent dès dimanche (hier, ndr) entamer les procédures administratives».

Les pouvoirs publics ont donné des «orientations fermes» aux banques, à l'effet de faciliter les opérations de domiciliation bancaire relatives à ces importations, a-t-il ajouté, affirmant que les viandes importées seront réceptionnées dans quatre jours à compter d'hier.

## Réception de 110 qx de viandes en provenance d'Adrar

Le directeur de l'organisation des marchés au ministère du Commerce a déclaré que les besoins nationaux en viandes rouges lors du mois de ramadhan sont estimés entre 52 000 et 55 000 tonnes, précisant que les wilayas du nord seront approvisionnées au quotidien depuis les wilayas d'Adrar, Tamanrasset, Illizi et Tindouf.

Un premier lot de 110 quintaux de viande bovine arrivera samedi dans la capitale en provenance d'Adrar et sera suivi d'autres quantités en provenance des wilayas précitées, en fonction des besoins du marché,

a-t-il ajouté.

Assurant que l'approvisionnement des wilayas du nord en viande provenant de l'extrême Sud «ne se limitera pas seulement au mois de ramadhan, mais à toute l'année», M. Mokrani a affirmé que l'importation de viandes disponibles localement sera abandonnée à l'avenir.

Pour ce qui est des viandes blanches, le directeur de l'organisation des marchés au ministère du Commerce a indiqué que la quantité réservée au mois de ramadhan s'élevait à 60 000 tonnes, ajoutant que ces mesures «permettront indéniablement une stabilisation des prix en préservation du pouvoir d'achat du citoyen».

Amar H.

## Conversion de véhicules au GPL/c L'APRUE lance deux appels à manifestation d'intérêts pour la sélection d'installateurs

L'Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (Aprue) a lancé, hier, deux appels à manifestation d'intérêts nationaux ouverts portant sur la sélection d'installateurs de systèmes GPL carburant (GPL/c) en vue de participer au programme sectoriel de conversion.

Le premier avis d'appel lancé par l'Aprue pour le compte du ministère de la Transition énergétique et des Energies renouvelables entre dans le cadre de la mise en œuvre de la tranche annuelle 2018 du programme national de la maîtrise de l'énergie relatif au secteur du Transport, est-il indiqué dans l'avis publié dans la presse.

Il porte sur la sélection d'installateurs de systèmes GPL/c

pour la conversion de 50 000 véhicules particuliers et taxis.

Quant au second appel, il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la tranche annuelle 2019 du même programme et vise à la sélection d'installateurs de systèmes GPL/c pour la conversion de 100 000 véhicules. L'ensemble des opérateurs nationaux (personnes physiques ou morales) ayant la qualité d'installateurs de systèmes de kits GPL/c et agréés par le ministère chargé des Mines est concerné par ces avis d'appels à manifestation.

Les installateurs intéressés doivent retirer les cahiers des charges au niveau du siège de l'Aprue et déposer leurs manifestations d'intérêts le 25 avril 2021 pour le premier avis d'appel

(50 000 véhicules) et le 4 mai 2021 pour le second avis d'appel (100 000 véhicules).

L'ouverture des plis est prévue le même jour de la remise des offres, selon la même source.

A noter que l'Aprue prévoyait dans son programme, la conversion de 100 000 véhicules (particuliers et taxis) au cours de l'année 2018 et 120 000 véhicules en 2019, selon les données disponibles sur le site web de l'Agence.

L'Aprue, mise récemment sous la tutelle du ministère de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, a fait état, dans un rapport, que 8 % du parc automobile en Algérie roulait au GPL/c en 2016 et 2017, avec un nombre de véhicules

convertis au GPL/c inférieur à 60 000 véhicules en 2017.

Toutefois, la consommation de GPL a connu une forte croissance depuis cette année, avec 5,2 % en 2017, 10,8 % en 2018 et 9,7 % en 2019, en raison de l'augmentation des prix des carburants liquides, essence et gasoil, et des mesures d'encouragements accordées à l'installation des kits GPL, d'après le dernier rapport du Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (Cerefe).

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, avait fait état, au mois de février dernier, de la conversion au GPL/c, en 2020, de 34 % du parc automobile – essence – des administrations et établissements publics.

M. L.

Alimentation de bétail et de volailles

# La vente de l'orge et du maïs exemptée de la TVA

■ Les opérations de vente de l'orge, du maïs et les produits destinés à l'alimentation de bétail et de volailles sont, désormais, exemptées de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), mais en contrepartie de la souscription d'un engagement (ou un cahier des charges pour les importateurs).

Par Younés S.

Cette décision qui devrait réduire le prix à la consommation notamment de la volaille, est entrée officiellement en vigueur en vertu d'un décret exécutif publié au *Journal officiel* (JO) n° 24.

Il s'agit du décret exécutif n° 21-120, signé par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, le 29 mars dernier, relatif aux modalités d'exemption de la Taxe sur la valeur ajoutée, des opérations de vente de l'orge et du maïs, ainsi que des matières et produits destinés à l'alimentation de bétail et de volailles.

«Sont exemptées de la TVA, les opérations de vente de l'orge et du maïs ainsi que des matières et produits, destinés à l'alimentation de bétail et de volailles, relevant des sous-positions tarifaires citées à l'annexe du décret», stipule le texte. Les autres matières et produits destinés à l'alimentation de bétail et de volailles, concernées également par cette exemption de la TVA, sont notamment : sons de maïs, sons de froment, sons d'autres céréales, sons de légumineuses, résidus de l'amidonnerie du maïs, pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre, préparations pour l'allaitement des veaux, stérol, oligo-éléments, ampromix plus, zinc bacitracine destiné à la fabrication des aliments de bétail, concentré minéral vitaminé et/ou azoté, ainsi que d'autres préparations des types utilisés pour l'alimenta-

tion des animaux.

Pour les opérations d'importation, l'octroi du bénéfice de l'exemption est subordonné à la souscription d'un cahier des charges, qui doit être accompagné d'un programme prévisionnel annuel d'importation.

Ainsi, selon le texte, l'importateur est tenu d'informer mensuellement les services agricoles territorialement compétents de la réalisation de ses importations prévisionnelles, de soumettre, 15 jours à l'avance, aux services agricoles territorialement compétents, son programme d'importation prévisionnel et de joindre, le cas échéant, la liste des producteurs d'aliments de bétail et de volailles, ainsi que de déclarer trimestriellement, aux services agricoles territorialement compétents, la destination des produits importés.

Les importations supplémentaires doivent faire l'objet d'un seul avenant au programme prévisionnel annuel, indique le décret, soulignant que l'importateur est tenu de présenter un exposé des motifs justifiant cet avenant. Par ailleurs, le bénéfice de l'exemption de la TVA est subordonné à la présentation par l'importateur aux services fiscaux territorialement compétents, du cahier des charges exigé, dûment souscrit et à la délivrance d'une décision de bénéfice d'exonération délivrée par les services agricoles territorialement compétents. Cette décision n'est valable que pour une seule opération d'importation.



A cet effet, les services fiscaux délivrent, au vu des documents présentés, une attestation d'exonération de la TVA.

Pour la mise en œuvre de l'exemption de la TVA, l'importateur des matières et produits destinés à l'alimentation de bétail et de volailles est tenu de présenter aux services des douanes, en plus de la décision d'exonération de la TVA, l'attestation d'exonération de la TVA

délivrée à cet effet par les services fiscaux.

Pour les opérations de vente de l'orge et du maïs ainsi que des matières et produits destinés à l'alimentation de bétail et de volailles produits localement, le bénéfice de l'exemption de la TVA est conditionné par la souscription, par le producteur, le transformateur ou le collecteur, selon le cas, d'un engagement de destination des matières et

produits locaux, aux coopératives agricoles, aux fabricants d'aliments ou directement aux éleveurs les utilisant à des fins d'alimentation de leurs cheptels.

L'engagement est souscrit auprès des services agricoles territorialement compétents.

La mise en application de l'exemption de la TVA pour les produits locaux est subordonnée à la présentation par le producteur, le transformateur ou le collecteur, selon le cas, d'aliments de bétail et de volailles, aux services fiscaux territorialement compétents, de l'engagement, visé par les services agricoles territorialement compétents. Les services fiscaux délivrent, au vu du document, une attestation d'exonération de la TVA. Les opérations d'importation et de vente de l'orge et du maïs ainsi que des matières et produits destinés à l'alimentation de bétail et de volailles sont soumises au contrôle a posteriori des brigades mixtes (impôts - douanes - commerce), conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Le non-respect des engagements souscrits par l'importateur, le producteur, le transformateur ou le collecteur, selon le cas, dûment constaté respectivement par les services fiscaux, les services des douanes, les services agricoles territorialement compétents et les services du ministère du Commerce, entraîne l'application des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur, est-il souligné dans le décret.

Samia Y.

Y. S.

Pétrole

## L'approche prudente de l'Opep+ appuyée par les marchés

La décision prudente prise jeudi par les pays membres de l'Opep et leurs alliés d'ajustement graduel des niveaux de production à compter du mois de mai prochain, a été bien accueillie par les marchés, permettant une reprise des cours du brut, dans un contexte marqué par un rebond de la demande et une accélération de la vaccination contre le coronavirus. En effet, les prix du pétrole ont grimpé ce week-end après que les pays de Opep+ aient pris la décision, lors de leur 15<sup>e</sup> réunion ministérielle, de procéder à un ajustement progressif des niveaux de production durant les mois de mai, juin et juillet prochains, des ajustements qui ne devraient pas dépasser les 500 000 barils par jour (Mb/j). Ainsi, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juin a fini vendredi à

64,86 dollars à Londres, en hausse de 3,37 % par rapport à la clôture de la veille, alors qu'à New York, le baril américain de WTI pour le mois de mai s'est également apprécié de 3,87 %, à 61,45 dollars.

Tenant compte des programmes mondiaux de vaccination contre la pandémie de Covid-19 dont le taux est passé de 2 % à 7 % en l'espace d'un mois, ainsi que des différents plans de relance engagés dans les économies des pays consommateurs, les ministres des pays membres de l'Opep+ ont opté pour une augmentation graduelle de la production pétrolière de manière à maintenir la stabilité des cours.

Pour les pays de l'Opep+, la volatilité observée ces dernières semaines justifie une approche prudente et vigilante continue dans le suivi de l'évolution du marché.

Tout en prônant la prudence quant à l'évolution du marché, les pays signataires de la Déclaration de coopération s'attendaient à la reprise de la demande dans les prochains mois et soulignaient que l'offre mondiale de pétrole a baissé de 2,6 milliards de barils de pétrole depuis la réunion d'avril 2020 à la fin de février 2021, ce qui a accéléré, d'après eux, le rééquilibrage du marché pétrolier. Ceci est le résultat aussi de «la performance positive» des pays participants dans le respect des engagements pris en matière de niveaux de production, avec un taux de conformité globale qui avait atteint les 115% en février 2021.

Les données du rapport mensuel préparé par le Comité technique mixte (JTC) sur la production de pétrole brut pour février ont confirmé que les stocks de pétrole des pays de

l'Ocde ont baissé pour le septième mois consécutif, tout en restant toutefois au-dessus de la moyenne 2015-2019. Ces efforts menés par les pays de l'Opep+ pour stabiliser les marchés pétroliers interviennent dans un contexte marqué par des prévisions optimistes sur un rebond de la demande attendu à partir du mois de juin. Cette reprise pourrait même engendrer un déficit dans les stocks mondiaux, a-t-on souligné. L'accélération de la vaccination à l'échelle mondiale et la reprise des secteurs d'activités économiques, notamment l'industrie automobile et les transports, ont été mis en exergue par des spécialistes en la matière, alors que les pays de l'Opep+ ont convenu de poursuivre les consultations mensuelles et d'observer de près l'évolution des marchés.

Constantine

# Une étude géo-hydrologique dans les zones d'ombre de Hamma Bouziane

■ Une étude géo-hydrologique visant à pallier le manque d'eau dans les zones d'ombre de la commune de Hamma Bouziane (nord de Constantine) sera prochainement élaborée par les services de la wilaya, a indiqué le wali, Ahmed Abdelhafid Saci.

Par Hocine A.

Exprimant en marge d'une visite de travail et d'inspection des projets en cours de réalisation dans les communes de Didouche Mourad et Hamma Bouziane, ce responsable a affirmé que «cette étude permettra de pallier le déficit d'alimentation en eau potable des populations des zones d'ombre notamment, de renforcer l'irrigation dans les régions à caractère agricole par excellence, tout en contribuant à répondre aux besoins en eau des animaux». L'étude qui concernera plusieurs régions rurales de la commune de Hamma Bouziane, à l'instar des zones d'ombre de Zegrour Larbi et Boukhlef, sera réalisée par des experts spécialisés dans le domaine des ressources en eau et portera sur la concrétisation de nouveaux ouvrages hydrauliques et l'extension du réseau d'alimentation en eau, a expliqué le wali. Aussi, des instructions relatives à la réparation et la mise à niveau des réseaux électriques visant à

mettre fin aux coupures répétitives signalées par les habitants des dites zones, ont été données par le chef de l'exécutif local aux responsables de la Concession locale de distribution de l'électricité et du gaz. L'opération, a affirmé M. Saci, aura pour «objectif essentiel» de lutter contre les incendies des récoltes agricoles et des coupures récurrentes du courant électrique pouvant être enregistrées notamment durant l'été prochain.

Lors de sa visite au projet de réalisation de la Maison de la culture Abdelmadjid-Beghriche, sise au centre-ville de Hamma Bouziane, et dont les travaux de construction ont été entièrement achevés, le même responsable a insisté sur la nécessaire accélération des procédures relatives à l'équipement de cette infrastruc-



ture culturelle afin d'assurer son ouverture dans les délais fixés. Par ailleurs, le lancement des actions de réhabilitation de la salle omnisports Salah-Amiour, implantée dans la même localité, est tributaire, selon le wali, du parachèvement de l'étude technique en cours. Pour rappel, le

projet consiste en la reprise des travaux de couverture de la charpente, le revêtement du gazon synthétique de l'aire de jeu et la réfection des vestiaires (douches et sanitaires). Au cours de cette visite de travail et d'inspection, le chef de l'exécutif local a écouté diverses préoccupations de

citoyens rencontrés sur les lieux, portant notamment sur l'assainissement, le transport scolaire et public, l'habitat rural ainsi que le raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz naturel, et fait des promesses pour la résolution de l'ensemble des problèmes soulevés. H. A.

Médéa

## La réhabilitation de tronçons routiers dégradés avance à un rythme «soutenu»

L'opération de réhabilitation de plusieurs tronçons du réseau routier de la wilaya de Médéa, fortement dégradés, lancée fin novembre dernier, avance à un rythme «soutenu et une partie de la première tranche sera achevée d'ici quelques jours», a-t-on appris auprès de la direction locale des travaux publics.

Une dizaine de tronçons du réseau routier communal et de wilaya, objet de travaux de réhabilitation, dans le cadre de la pre-

mière tranche d'une vaste opération de «mise à niveau» de l'infrastructure routière locale, sont en phase de réalisation «très avancée», dont certains tronçons «quasiment terminés», a-t-on indiqué de même source.

Parmi les projets dont la fin des travaux de réhabilitation devraient «bientôt» se terminer, un tronçon du chemin communal d'Ouzera aux villages de «Ouled Youcef» et «Tabouza», un tronçon communal reliant «Ain-Touta» et «El-Gharbia», dans la

commune de Ain-Boucif, au chemin de wilaya 38, alors qu'un troisième tronçon communal qui fait la jonction entre le chemin de wilaya 02, desservant le chef-lieu de la commune de Chahbounia à l'agglomération urbaine secondaire de «Herakta», est «entièrement achevé», a-t-on signalé. Quatre tronçons des chemins de wilaya (CW 93, 19, 64 et 238), reliant respectivement les chefs-lieu des communes de Guelb-el-Kebir, Azziz, Berrouaghia et Tizi-Mahdi, sont en phase d'achève-

ment et devraient être à nouveau fonctionnels, avant la fin du mois d'avril courant, a-t-on précisé de même source. D'autres travaux de réhabilitation, engagés dans le cadre d'une seconde tranche de cette opération, sont toujours en cours, et concernent des tronçons «très dégradés» situés sur le réseau routier desservant les localités de Kef-Lakhdar, Ain-Boucif, El-Aouinet, El-Haoudine et Médéa, a-t-on noté.

Lyes B.

Tindouf

## Plusieurs projets pour renforcer le réseau postal

Le secteur de la Poste et des Télécommunications a bénéficié de plusieurs projets dans la wilaya de Tindouf pour renforcer son réseau postal, a-t-on appris des responsables locaux du secteur.

Dans le cadre du programme d'urgence du secteur, un financement de 12 millions DA a été dégagé pour l'aménagement d'un local obtenu auprès de l'Office de promotion et de

gestion immobilières (Opgi) pour l'ouverture d'un bureau de poste au niveau de la cité Ennasr à forte concentration d'habitants, et atténuer la pression sur les autres bureaux postaux, a indiqué le directeur du secteur, Ahmed Bacheikh.

Le programme en question prévoit aussi le lancement de quatre bureaux postaux, deux au quartier Sellaka et les deux autres aux cités El-Hikma et El-Wiam, en coordination avec un

bureau d'études public, a-t-il ajouté.

Le secteur va également entamer les travaux d'un centre de dépôt et de distribution de courrier, localisé sur la route de Hassi-Abdallah à proximité de l'Institut national spécialisé de la formation professionnelle, et dont il est procédé actuellement à la préparation de l'ordre de service pour l'entame des travaux, selon le même responsable.

S'agissant du plan d'action de 2021, M. Bacheikh a fait état d'un projet de réalisation, au chef-lieu de wilaya, de deux bureaux postaux au quartier El-Basra et à la cité de 500 logements, en plus d'une nouvelle recette principale, sachant que l'actuelle, au centre-ville, présente un état de dégradation en dépit des améliorations qu'elle a connues au cours des dernières années.

F. K.

M'sila

## 93 opérations pour économiser l'eau d'irrigation concrétisées depuis 2020

Plus de 93 opérations visant l'économie de l'eau destinée à l'irrigation ont été concrétisées durant l'exercice 2020 et le premier trimestre 2021 dans plusieurs régions de la wilaya de M'sila, a indiqué la Direction des services agricoles de la wilaya (DSA).

Les opérations s'articulent autour de la mobilisation de subventions destinées aux agriculteurs pour l'acquisition d'équipements d'irrigation par aspersion, couvrant une superficie de plus de 1 200 ha, la réalisation de sept bassins d'irrigation et 23 forages profonds, a précisé la DSA, ajoutant que des opérations similaires seront concrétisées avant la fin de cette année. La mise en exploitation de ces projets d'irrigation a contribué à améliorer la productivité agricole et à économiser l'eau dans la région du Hodna qui traverse une période de sécheresse, a-t-on noté de

même source.

Dans le même contexte, la Direction des services agricoles de la wilaya a fourni des aides pour l'acquisition de sept tracteurs et 27 moissonneuses-batteuses au profit des agriculteurs, a-t-on rappelé.

A. O.

### Oran Lancement de la réalisation de 600 logements publics locatifs à Es-Sénia

LES TRAVAUX de réalisation de 600 logements publics locatifs (LPL) ont été lancés dans la commune d'Es-Sénia (Oran), dans le cadre du programme de l'Office de promotion et de gestion immobilière (Opgi) d'Oran de l'exercice 2021, a-t-on appris des services de l'Opgi.

Le délai de construction de ces logements de type F3 est fixé à 24 mois et des instructions ont été données à l'entreprise de réalisation pour accélérer la cadence des travaux pour leur livraison dans les délais impartis, voire même réduire la durée à 18 mois.

L'entreprise chargée de la construction de 1 566 LPL dans la commune d'Es Sénia a été installée au titre du programme de l'Opgi d'Oran, ainsi qu'une autre pour la réalisation de 1 566 LPL à El Kerma et une autre chargée des travaux de construction de 60 unités dans la même commune relevant de la daïra d'Es sénia. Par ailleurs, les travaux de réalisation de 3 000 logements publics locatifs, dont 1 000 dans la daïra d'Es Sénia, destinés à la résorption de l'habitat précaire de Sebkhia et 1 000 autres des communes de Oued Tlélat et Bethioua, sont achevés, a-t-on fait savoir. R. R.

Académie internationale «Acima»

# Ouverture d'un espace d'apprentissage de musique et de danse

■ Enfin, une académie internationale de musique et de danse vient de voir le jour en Algérie. «Acima» est le nom de ce nouvel espace, inauguré samedi à Alger. Il s'agit d'un nouveau lieu d'apprentissage et de savoir de différents genres de musique et de danse.



Par Adéla S.

Le but majeur de cet espace est d'offrir aux jeunes Algériens un lieu pour développer leurs passions avec un encadrement de qualité. Cet espace est aussi un endroit pour assurer l'ac-

compagnement des artistes en herbe afin de les orienter vers des spécialités connues et leur faire découvrir des choses nouvelles.

Fondée et dirigée par Amine Kouider, «Acima» est composée de «huit salles pour la pratique de l'instrument et une grande

pour l'enseignement théorique du solfège qui accueilleront les enfants de six ans et plus, les adolescents et les adultes, amateurs qu'ils soient ou non professionnels», explique le maestro.

«Acima Académie» propose une formation de «qualité et de prestige aux normes internatio-

nales», dispensée par «une équipe de professeurs algériens diplômés des grandes écoles de musique et de danse», explique son fondateur.

En musique, le maestro compte mettre à profit de tous les inscrits à ses cours, ses «20 ans d'expérience et d'enseignement dans les grandes écoles à l'étranger», avec une formation qui s'appuie sur des «techniques pédagogiques modernes et inédites» qui favorisent la «stimulation des aptitudes musicales, intellectuelles et manuelles des apprenants», ainsi que leur «socialisation» à travers des activités d'ensemble, à l'instar de la Chorale et l'Orchestre de l'Académie.

Les élèves pourront s'inscrire aux cours de piano, violon, guitare, flûte, chant, saxophone, luth, percussion et autres instruments de leurs choix, dans des genres pluridisciplinaires, comme la musique algérienne, arabo-andalouse, classique, moderne, jazz et jazz algérien, précise Amine Kouider.

Les inscrits aux cours de danse, poursuit le directeur de «Acima», auront à suivre des séances de musique générale afin de soutenir, par la maîtrise

rythmique et l'amélioration de leur performance, leur apprentissage en lien avec l'expression du corps par la grâce du mouvement et la beauté du geste.

Un quatuor à cordes de l'Orchestre de l'Académie a marqué l'ouverture de «Acima» par l'interprétation de «Petite musique de nuit», une sérénade de Wolfgang Amadeus Mozart très appréciée par le public présent, soumis au respect des règles sanitaires.

Il est à noter que Amine Kouider est un chef d'orchestre au parcours international d'une grande richesse musicale et artistique. Sa personnalité s'exprime dans une direction énergique, engagée, fougueuse, qui lui a valu de grands succès dans les nombreuses formations réputées qu'il a dirigées en France et à l'étranger.

Sa rencontre avec Valéry Gergiev à l'Opéra de Saint-Petersbourg, dont il a été le chef d'orchestre-assistant durant trois ans, lui a permis de devenir l'héritier d'une grande tradition musicale et d'évoluer dans un milieu artistique international de très haut niveau.

A. S.

## Investissement culturel en Algérie

### Des professionnels plaident pour la levée des «obstacles»

Des professionnels de la culture, réunis samedi à Alger, ont proposé plusieurs solutions à la relance de la création et l'investissement culturel à travers la levée des obstacles légaux et contraintes administratives rencontrés par les porteurs de projets.

Intervenant à l'occasion du Forum de l'économie culturelle (3-5 avril) au Centre international des conférences (CIC) Abdelatif- Rahal, le cinéaste et producteur Belkacem Hadjadj a suggéré la mise en place d'un «comité intersectoriel» qui aura pour charge de prendre en compte les projets liés à l'investissement dans le secteur culturel.

Ce comité, composé de plusieurs ministères, contribuera à résoudre toute problématique entravant l'aboutissement

des projets culturels, a-t-il expliqué, soulignant que l'industrie cinématographique et télévisuelle demeure «la locomotive» de la relance culturelle en Algérie.

Relevant un manque de structures de production et de post-production cinématographique comme les studios de tournage, Belkacem Hadjadj estime que la création artistique se heurte à des mécanismes de blocage.

Ce cinéaste, également membre représentant de l'Association des producteurs algériens de cinéma (Apac), a appelé aussi à améliorer la formation qui, dit-il, revêt une importance capitale pour la relance culturelle et cinématographique.

Pour sa part, Ryad Ayadi, représentant de MD-ciné, une entreprise spécialisée

dans la distribution cinématographique, suggère des mesures incluant des facilités fiscales et législatives pour inciter les porteurs de projets à investir dans l'industrie du cinéma en leur accordant des avantages fiscaux, parafiscaux et fonciers.

Concernant le financement, le responsable de MD Ciné, créé en 1997, propose l'octroi des taux d'intérêt bonifiés aux investisseurs ainsi qu'une exonération d'impôts sur le moyen terme.

Fatah Kezzim, expert en entrepreneuriat, a, quant à lui, appelé à la création de mécanismes d'accompagnement «opérationnels» des projets culturels et d'un incubateur institutionnel dédié à l'entrepreneuriat dans le but de rendre le produit culturel «économiquement rentable».

Le directeur de l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels (Ogebc), Abdelkader Dahdouh, a estimé que l'Algérie peut, de par ses potentialités touristiques et sa richesse culturelle et culturelle, devenir une destination culturelle par excellence.

Pour cela, il suggère un plan d'action pour faire du patrimoine culturel une «ressource économique».

Présent à cette rencontre, le président du Conseil national économique, social et environnemental (Cnese), Rédha Tir, a relevé l'existence d'«obstacles légaux» et d'entraves au financement de projets culturels, appelant, à ce propos, à les surmonter pour encourager l'investissement culturel.

M. K.

## 9<sup>e</sup> Printemps théâtral de Constantine

### Le public renoue avec le 4<sup>e</sup> art

La 9<sup>e</sup> édition du Printemps théâtral de Constantine, organisée du 27 mars au 3 avril courant, a permis au public de renouer avec le 4<sup>e</sup> art, a indiqué, samedi, le président du Comité des activités culturelles de la ville de Constantine, l'artiste Hakim Dekkar.

«Intervenant après quatre années d'absence, la 9<sup>e</sup> édition du Printemps théâtral de Constantine, dédiée à la mémoi-

re du défunt Salim Merabia, homme de culture et ancien directeur du théâtre régional de Constantine, a relancé l'activité théâtrale dans la ville et permis aux passionnés du 4<sup>e</sup> art de renouer avec des représentations soigneusement sélectionnées répondant aux attentes de ses amateurs», a précisé M. Dekkar, lors d'une conférence de presse tenue dans un hôtel de la ville. L'artiste a affirmé que le

théâtre régional de Constantine Mohamed-Tahar-Fergani «n'a pas connu une affluence aussi importante du public depuis longtemps et la nouvelle édition du Printemps théâtral a insufflé une dynamique à l'acte culturel dans la wilaya». M. Dekkar a, dans le même contexte, affirmé que le Comité des activités culturelles de la ville Constantine œuvre, en coordination avec les autorités locales, à exploiter

divers sites culturels, touristiques et historiques à travers la wilaya, dont le Monument aux morts et le théâtre de plein air pour relancer la dynamique culturelle locale. La 9<sup>e</sup> édition du Printemps théâtral de Constantine, ouverte le 27 mars dernier, jour de la célébration de la Journée mondiale du théâtre, a été inaugurée par la pièce «Aramel» (Veuves) du théâtre régional de Constantine,

«Skora» du théâtre de Souk Ahras, «Rih El hourour» du théâtre de Tizi Ouzou, «Baccalauréat» du théâtre de Mostaganem, «Rassif Ennouar Ma Yjaouebch» (Le quai aux fleurs ne répond plus) du théâtre d'Annaba et «Arlequin valet de deux maîtres» du théâtre d'Oran. Un public nombreux était au rendez-vous à chacune des représentations de cet événement culturel. F. H.



## Jordanie

# Vague d'arrestations sur fond de lutte de pouvoir

■ Les autorités jordaniennes ont promis de fournir davantage d'explications hier, au lendemain d'une vague d'arrestations pour "raisons de sécurité", notamment de proches de la famille royale, un journal d'État avertissant que la "stabilité" du royaume constituait une "ligne rouge" à ne pas franchir.

Par Mourad M.

Le demi-frère du roi Abdallah II de Jordanie, le prince Hamza, a été annoncé samedi avoir été "assigné à résidence" dans son palais à Amman, après avoir été accusé par l'armée d'activités contre "la sécurité du royaume".

Dans une vidéo transmise à la BBC par son avocat, le prince jordanien a affirmé que le chef d'état-major de l'armée s'était rendu à son domicile et lui avait signifié qu'il n'était "pas autorisé à sortir". Il a nié avoir pris part à un complot et accusé les autorités de son pays de "corruption" et d'"incompétence".

Agé de 41 ans, Hamza est le dernier fils du roi Hussein, né d'un quatrième et ultime mariage avec la reine Noor, d'origine américaine. Conformément au souhait de son père, décédé en 1999, il avait été nommé prince héritier lorsque Abdallah II était devenu roi. Mais en 2004, ce dernier lui avait retiré son titre pour le donner à son fils aîné Hussein.

Dans un communiqué, le chef d'état-major jordanien, le général Youssef Huneiti, avait précisé que le prince Hamza avait été "appelé à arrêter les activités qui pourraient être utilisées pour porter atteinte à la stabilité et la sécurité du royaume", mais avait démenti son arrestation.



Ph. > D. R.

"Personne n'est au-dessus de la loi. La sécurité et la stabilité de la Jordanie passent avant tout. Toutes les mesures qui ont été prises l'ont été dans le cadre de la loi et après une enquête approfondie", avait-il ajouté.

D'après un analyste jordanien qui ne veut pas être identifié pour des raisons de sécurité, le prince Hamza avait, ces derniers temps, "multiplié devant son cercle d'amis les critiques contre ce qu'il qualifiait de corruption au sein du pouvoir".

Selon cette même source, "il y a certainement de la rancœur de sa part, car il n'a jamais digéré d'avoir perdu son titre de prince héritier", il y a plus de 15 ans.

Selon l'agence de presse officielle Petra, les autorités ont arrêté un ancien conseiller du roi, Bassem Awadallah, et d'autres personnes, alors que le quotidien américain Washington Post a fait état pour sa part d'un complot visant à renverser le roi.

Ce remue-ménage n'a pas encore été commenté par le palais royal jordanien, mais une source gouvernementale a déclaré hier à la chaîne de télévision officielle Al-Mamlaka qu'une déclaration clarifiant les faits serait publiée dans les heures qui viennent par les autorités concernées.

Seul média d'État à commenter cet événement, Al-Rai a affirmé hier que les intérêts supérieurs, la sécurité et la stabilité du royaume étaient "une ligne rouge" à ne pas franchir.

"L'opération de sécurité hier (samedi) est l'expression d'une ligne rouge qui ne permet pas d'être franchie quand il s'agit des intérêts supérieurs du royaume, de sa sécurité et sa stabilité", écrit le journal en une.

"Certains essaient d'imaginer une tentative de coup d'État en Jordanie, et ils tentent d'impliquer le prince Hamza", poursuit Al Rai.

Pour le journal, "certains agissements du prince (Hamza) ont été sciemment utilisés pour nuire à la sécurité et à la stabilité de la Jordanie".

"Ceux qui connaissent l'histoire de la Jordanie savent bien que ce genre de situation arrive de temps à autre. Ils savent aussi que toute tentative de déstabiliser ce pays centenaire ou de séparer le peuple de son leadership sont vouées à l'échec", conclut le journal.

Le royaume de Jordanie doit célébrer le 11 avril son 100e anniversaire.

Les monarchies du Golfe, importants partenaires de la Jordanie, petit pays dépourvu de ressources naturelles et largement dépendant des aides étrangères, ont unanimement fait bloc derrière le souverain jordanien en apportant leur plein soutien à son pouvoir, dans des déclarations séparées.

M. M.

## Commentaire

### Partage

Par Fouzia Mahmoudi

Le pape François 1er, toujours aussi impliqué politiquement et socialement, se fait aujourd'hui le porte-voix de ceux qui n'ont pas encore accès au vaccin contre le Covid-19. Car malgré l'accélération des campagnes de vaccinations, des millions de chrétiens dans le monde se résignent à un dimanche de Pâques sous le signe des contraintes sanitaires, pour la deuxième fois depuis le début de la pandémie de coronavirus. Avant la bénédiction Urbi et Orbi à la ville de Rome et au reste du monde hier, le pape François a appelé la communauté internationale, dans son traditionnel message de Pâques, à partager les vaccins contre le Covid-19 avec les pays les plus pauvres. "Dans l'esprit d'un 'internationalisme des vaccins', j'exhorte donc toute la Communauté internationale à un engagement partagé afin de surmonter les retards dans leur distribution et en favoriser le partage, en particulier avec les pays les plus pauvres", a déclaré le souverain pontife dans son homélie en la basilique Saint-Pierre de Rome. Partout dans le monde, a-t-il souligné, "la pandémie a malheureusement augmenté dramatiquement le nombre de pauvres et le désespoir de milliers de personnes", appelant "les autorités publiques" à leur offrir "les aides nécessaires à une subsistance suffisante". Le pape a également jugé "scandaleux" la poursuite des guerres et de la course à l'armement dans le contexte de la pandémie. Le pape François a aussi consacré son allocution pascale, précédant la bénédiction Urbi et Orbi, aux plus vulnérables : les malades souffrant du Covid-19, les migrants, les personnes précipitées dans la précarité par la pandémie, et les populations victimes des guerres en Syrie, au Yémen, en Libye et en Afrique. "La pandémie est encore en cours, la crise sociale et économique est très lourde, en particulier pour les plus pauvres : malgré cela, et c'est scandaleux, les conflits armés ne cessent pas et les arsenaux militaires se renforcent", a-t-il fustigé. Le pape François a appelé à faire "cesser le fracas des armes dans la bien-aimée et martyrisée Syrie, où des millions de personnes vivent désormais dans des conditions inhumaines, ainsi qu'au Yémen dont les événements sont entourés d'un silence assourdissant et scandaleux, et en Libye où l'on entrevoit enfin la sortie d'une décennie de disputes et d'affrontements sanglants". Il a également évoqué ceux qui en Birmanie, théâtre d'un coup d'État et de manifestations réprimées dans le sang par les militaires, "s'engagent pour la démocratie en faisant entendre pacifiquement leur voix". Il a demandé à la communauté internationale de venir en aide au "peuple libanais qui traverse une période de difficultés et d'incertitudes" et dit espérer que "Israéliens et Palestiniens retrouvent la force du dialogue pour parvenir à une solution stable", répétant son soutien à une solution à deux États indépendants. Le pape a également salué "le chemin de pacification entrepris" en Irak, où il s'est rendu en mars pour la première fois depuis novembre 2019, fustigé "les violences internes et le terrorisme international" au Sahel et au Nigeria, et souhaité la libération des prisonniers dans les conflits en Ukraine et au Haut-Karabakh. Reste que les appels du pape risquent de rester lettre morte, pour le moment en tout cas, alors que les pays avancés ont déjà du mal à vacciner leurs propres populations et alors que la pénurie de vaccins inquiète en Occident. Quant aux conflits armés, malheureusement, il n'a jamais suffi d'appels de bonne volonté pour les faire cesser et la voix du pape est déjà depuis quelques années de moins en moins puissante alors que de plus en plus de chrétiens se détournent de lui et de certains de ses discours qui sont accusés d'être "gauchistes" et bien trop politisés.

F. M.

## Somalie

### Les shebab attaquent deux bases militaires

Les shebab, groupe islamiste somalien ont attaqué samedi 3 avril deux bases militaires dans le Sud de la Somalie, faisant exploser des véhicules piégés pour ouvrir la voie, mais les forces somaliennes contrôlent toujours ces deux installations, ont affirmé le chef de l'armée et des témoins.

Les deux attaques se sont déroulées dans la région méridionale de la Basse-Shabelle, dans les localités de Awdheegle et Bariire, séparées d'une trentaine de km l'une de l'autre.

"Grâce à nos vaillants soldats (...) les assaillants ont été défaits et leurs cadavres et leurs blessés jonchent les alentours", a déclaré à la presse le chef de l'armée somalienne, le général Odowa Yusuf Rage. "L'armée somalienne a le contrôle de ces deux endroits", a-t-il ajouté, promettant des détails ultérieurement.

Les shebab, qui ont juré de renverser le fragile gouvernement somalien, soutenu à bout de bras par la communauté

internationale, ont revendiqué ces attaques dans un communiqué diffusé par un site internet affilié. Ils ont affirmé avoir tué des dizaines de soldats somaliens et s'être emparés de véhicules et de matériel militaires.

Les bilans des attaques des shebab sont difficiles à confirmer en Somalie, particulièrement quand elles visent l'armée et quand les zones sont isolées.

Des habitants des deux villes ont confirmé à l'AFF que les deux bases étaient sous le contrôle de l'armée après les attaques.

A Awdheegle, qui abrite la plus importante des deux bases, les combattants islamistes ont été repoussés après une heure d'intenses combats. "Les shebab ont utilisé un véhicule bourré d'explosifs pour lancer l'attaque, mais n'ont pas réussi à pénétrer dans le camp", a déclaré à l'AFF Mohamed Ali, un habitant joint par téléphone. "J'ai vu plusieurs cadavres de shebab près du camp (...), exposés par les sol-

dats somaliens".

A Bariire, les shebab ont réussi à pénétrer temporairement à l'intérieur de la base, ont indiqué des habitants. "Nous avons entendu une forte explosion causée par un kamikaze projetant son véhicule sur l'entrée de la base, suivi d'intenses échanges de tirs", a déclaré à l'AFF Abdirahim Malin, "quelques minutes plus tard, les combattants ont réussi à pénétrer dans le camp".

Selon Abdirahim Maadey, qui habite non loin du camp attaqué, les soldats somaliens ont brièvement battu en retraite durant les combats et les islamistes ont alors pénétré à l'intérieur et l'ont mis à sac. "La situation est calme désormais et la zone est sous le contrôle des forces somaliennes", a-t-il ajouté.

Les shebab ont été chassés de Mogadiscio en 2011 par l'Amisom, la force de l'Union africaine en Somalie, mais contrôlent toujours d'importantes zones rurales.



Ligue 2 algérienne (10<sup>e</sup> journée)

## Les trois leaders calent

LA DIXIÈME journée de Ligue 2, disputée samedi, a été néfaste pour les leaders des trois groupes, et avec des conséquences dramatiques pour certains, comme ce fut le cas pour l'USM Annaba dans le groupe Est, ayant perdu son leadership au profit du tandem US Chaouia - HB Chelghoum Laïd. L'USMA n'était pourtant avantagée par le terrain face à l'HB Chelghoum Laïd, ce qui ne l'a pas empêché de s'incliner à domicile (0-1), permettant à son adversaire du jour de rejoindre à la première place, l'US Chaouia, qui de son côté a dominé le NRB Teleghma (1-0). Outre l'USC et l'HBCL, les autres bonnes opérations du jour ont probablement été celles du MO Constantine et de l'USM Khenchela, ayant réussi à revenir avec de précieuses victoires de leurs déplacements respectifs contre le MC El Eulma (1-2) et le DRB Tadjenanet (1-2). De très bonnes opérations même sur le plan comptable, puisque le MOC grimpe à la 4<sup>e</sup> place, avec 18 points, juste devant l'USMK, qui pointe à la 5<sup>e</sup> place, avec 17 unités. Dans les deux autres groupes, Centre et Ouest, les conséquences ont été moins dramatiques pour les ténors, puisqu'ils ont plus ou moins sauvés les meubles en conservant le leadership, malgré leurs faux pas respectifs. En effet, dans le groupe Centre, le leader WA Boufarif a été tenu en échec à domicile par une coriace équipe du RC Kouba (1-1). Il est cependant utile de souligner que si le WAB a réussi à conserver son leadership, c'est parce que ses deux principaux concurrents, le MO Béjaïa et le RC Arbaâ, étaient opposés dans un duel direct au cours de cette 10<sup>e</sup> journée et qui s'est finalement soldé par un nul vierge (0-0). Un score qui maintient ces deux clubs à une longueur derrière les «Oranges», comme cela était le cas au cours de la précédente

journée. De leur côté, l'ES Ben Aknoun et le WR M'sila ont conforté leurs positions respectives dans le milieu de tableau, en remportant de larges victoires, respectivement (4-0) contre la JSM Béjaïa et (4-2) contre l'Amel Boussaâda. Dans le bas du classement, la meilleure opération a été réalisée par l'IB Lakhadaria, ayant admirablement bien négocié un tournant décisif dans la course au maintien, en allant s'imposer chez la lanterne rouge, l'USM Blida (0-2). Enfin, dans le groupe Ouest et à l'instar du WAB au Centre, le MCB Oued Sly a pu conserver sa première place malgré son nul vierge chez le CRB Aïn Ouessara (0-0). Quoique, là encore, cette prouesse n'est devenue possible que grâce à l'échec du dauphin, l'ASM Oran, qui malgré l'avantage du terrain s'est contentée d'un nul (1-1) contre l'IRB El Kerma. De son côté, le CR Témouchent (3/17 pts), qui aurait pu être un deuxième trouble-fête pour Oued Sly qui n'a pas joué ce samedi, lui qui devait accueillir l'OM Arzew. La meilleure opération dans ce groupe Ouest est à mettre à l'actif de la JSM Tiaret, qui s'est hissée à la 6<sup>e</sup> place du classement général, avec 13 points, après avoir atomisé le RCB Oued R'hiou (5-0). A l'inverse, le SC Aïn Defla, qui avait relativement bien démarré la saison, rétrograde à la 5<sup>e</sup> place à la suite d'un nouveau faux pas. Cette fois, c'est le MC Saïda qui est venu le tenir en échec sur son propre terrain (1-1). Il est utile aussi de signaler la précieuse victoire de la lanterne rouge, l'US Remchi, ayant dominé le SKAF El Khemis (1-0) dans un match décisif pour sa survie. Certes, l'USR reste bon dernier, mais il dispose désormais du même nombre de points que l'avant-dernier, l'OM Arzew, qui compte un match en moins, et avec seulement deux longueurs de retard sur le 10<sup>e</sup>, le CRB Aïn Ouessara.

Fédération algérienne de volley-ball

## Lemouchi reconduit pour un nouveau mandat

LE PRÉSIDENT sortant de la Fédération algérienne de volley-ball (FAVB), Mustapha Lemouchi, a été réélu à la tête de l'instance fédérale pour le mandat olympique (2021-2024), lors des travaux de l'Assemblée générale électorale (AGE), tenus samedi à Alger. Lemouchi a obtenu 28 voix sur les 77 membres votants, devançant d'une voix Mohamed Heus (27) et Toufik Khebab (19), alors que trois (3) bulletins ont été annulés. Dans une déclaration, Lemouchi (66 ans) a tenu à remercier les membres de l'Assemblée générale, qui lui ont

renouvelé leur confiance pour un troisième mandat à la tête de la FAVB, après ceux de 2009-2012 et 2017-2020, assurant que sa priorité est de «relancer les différentes compétitions nationales à l'arrêt depuis plus d'une année à cause de la pandémie de Covid-19». «Nous allons essayer de limiter les frais financiers pour les clubs, en réfléchissant sur des systèmes de compétition moins coûteux et ainsi relancer les championnats nationaux pour redorer le blason du volley algérien, terni ces derniers temps par des conflits internes», a-t-il déclaré.

Ligue des champions (Gr.D/ 5<sup>e</sup> journée)

MCA - Zamalek (0-2)

# Le Doyen rate le coche mais garde espoir

Le MC Alger a raté le coche, passant à côté d'une belle opportunité d'assurer sa qualification pour les quarts de finale de la Ligue des champions d'Afrique de football, en perdant, samedi soir au stade olympique du 5-Juillet (0-2), face à l'équipe égyptienne du Zamalek très concentrée tout au long des 90'.



Le Mouloudia devra assurer à Tunis pour passer

Par Mahfoud M.

La première action de la partie a été à l'avantage du «Doyen». Le coup franc direct à l'entrée de la surface de réparation tiré par Harrag a été repoussé difficilement par le portier égyptien (5'). Deux minutes plus tard, la formation cairote est parvenue à ouvrir la marque grâce à Youssef Obama (7'), suite un excellent travail collectif à trois, initié par le Tunisien Ferdjani Sassi, qui remet sur le Marocain Achraf Bencharki, ce dernier sert sur un plateau Obama, devant la passivité de la défense algéroise. Ayant réussi à entrer rapidement dans le match, les visiteurs ont pris le contrôle des débats face à une équipe du Mouloudia qui se cherchait encore dans le premier quart d'heure. A partir de la 20<sup>e</sup> minute de jeu, les coéquipiers du capitaine Hachoud sont montés

d'un cran pour aller porter le danger dans le camp adverse, mais sans pour autant parvenir à égaliser. Grâce à une grande maîtrise dans le jeu, le vice-champion d'Afrique est revenu à la charge pour corser l'addition et se mettre déjà à l'abri, grâce à Shikabala (33'), devant une défense mouloudienne loin d'être rassurante.

La réaction du MCA n'était pas au rendez-vous, puisque les rares tentatives offensives manquaient terriblement de lucidité, face à une équipe égyptienne très bien en place défensivement, ce qui lui a permis de rejoindre les vestiaires avec un avantage logique et incontesté. Après la pause, le MCA est revenu avec l'intention de refaire son retard, mais le secteur offensif était loin d'être efficace, à l'image de l'occasion ratée par Belkheir (58'), qui s'est retrouvé pratiquement seul face au gardien de but Genesh, mais son tir a raté de

peu le cadre. Côté égyptien, le Zamalek, qui a reculé d'un cran en seconde période, a réussi à gérer son précieux avantage jusqu'au sifflet final de l'arbitre marocain Noureddine El-Jaafari. Il s'agit de la première défaite pour le MCA à domicile, dans l'histoire de sa participation en compétitions africaines. Avec cette défaite, le «Doyen» sera condamné à aller chercher le point de la qualification, lors de la 6<sup>e</sup> et dernière journée, prévue samedi 10 avril, en déplacement face à l'ES Tunis. Un match décisif qui verra l'absence du milieu de terrain Chamseddine Harrag, suspendu pour cumul de cartons. Dans l'autre groupe de cette poule disputée dans l'après-midi à Thiès, les Sénégalais de Teungueth FC, éliminés avant cette 5<sup>e</sup> journée, ont réalisé l'exploit de battre à domicile l'ES Tunis (2-1), déjà qualifiée.

M. M.

Houari Baouche (Ex-USMBA)

## «A l'USMA pour gagner des titres»

La nouvelle recrue de l'USM Alger, le latéral gauche Houari Baouche, s'est dit «très fier de rejoindre ce grand club», avec lequel il espère «remporter de nombreux titres», a-t-il assuré dans une déclaration au site offi-

ciel du club. L'ancien défenseur de l'USM Bel-Abbès (25 ans) a officialisé son transfert samedi, en paraphant un contrat de deux ans, soit jusqu'en 2023.

Formé par l'ASM Oran, où il avait passé les neuf premières

années de sa carrière, Baouche a commencé par rejoindre l'Olympique de Médéa, où il a connu un certain essor avec le coach Sid Ahmed Slimani. Ce qui lui a d'ailleurs valu un transfert vers le CA Bordj Bou-Arréridj dès la deuxième année, puis à l'USM Bel-Abbès, l'année suivante, et avec lequel il s'était engagé jusqu'en 2022. Mais les circonstances ont voulu que Baouche n'y passe finalement que six mois, rejoignant l'USMA dès ce début du mois d'avril, après avoir trouvé un compromis avec son ancien employeur concernant la lettre de sortie.

Cyclisme / 5<sup>e</sup> Tour de Mevlana (3<sup>e</sup> étape)

## Azzedine Lagab en 21<sup>e</sup> position

LE CYCLISTE Azzedine Lagab a été le meilleur algérien lors de la troisième étape du Tour de Mevlana, disputée ce samedi en Turquie, en entrant à la 21<sup>e</sup> position, avec un chrono de 3h16.47, alors que ses compatriotes Hamza Mansouri et Nassim Saïdi ont occupé respectivement les 28<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> places.

Cette course a été remportée par l'Ukrainien Budiak Anatolii, en 3h10:00, devant le Colombien Quintero Noren Julian Carlos (3h10:06) et un autre Ukrainien, Buts Vitaly (3h10:38). Lors de cette troisième étape, les coureurs ont eu à affronter l'étape la plus difficile, de Konya à Sille, avec notamment un ter-

rain constamment vallonné, et une montée de 13 km, allant jusqu'à 11 %, et ce, jusqu'à la ligne d'arrivée. Autant de difficultés ayant conduit 16 participants à l'abandon, alors que 16 autres sont arrivés hors délai. Ce qui n'a pas été le cas pour le trio algérien qui, au vu des circonstances, s'est relativement bien défendu.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejouralgerie.com>

Affaire de corruption à l'EGT Tipasa

## Le verdict connu le 18 avril courant

LE TRIBUNAL DE TIPASA a décidé, hier matin, dans le procès de 26 accusés poursuivis dans le cadre d'une affaire de corruption concernant l'Entreprise de gestion touristique (EGT) de Tipasa, de rendre son verdict le 18 avril courant.

La défense de la partie civile, représentant le ministère du Tourisme, a demandé l'équivalent de 2 milliards de dinars de dommages et intérêts au profit de l'EGT, relevant du Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme (HTT). Le procureur de la République près le tribunal de Tipasa a requis 2 à 7 ans de prison ferme contre les 26 accusés impliqués dans cette affaire, dont le procès avait débuté samedi et pris fin hier à 5h00. Le président de l'audience avait auditionné les accusés, dont 5 anciens directeurs généraux et le président du conseil d'administration ainsi que nombre de ses membres. Le Parquet a requis sept ans de prison ferme contre les anciens directeurs généraux Behloul Mohamed (2014-2016) et Kaoula Yacine (2017-2020) ainsi qu'une amende de 500 000 DA pour chacun. Il a requis une peine de 5 ans de prison ferme contre le P-dg de l'EGT, Bar Aziz, et l'ancien directeur général Chiah Rabah ainsi que les cadres centraux de l'EGT, Kaouane Noureddine (directeur des finances et des moyens), Maglati Samia (directrice technique), Abdelhak Saadouni (chef de projet), outre une amende de 200 000 DA pour chacun. Le Parquet a requis une peine de 3 ans de prison ferme à l'encontre de 3 autres fonctionnaires dont la directrice de la modernisation à l'EGT, Draouache Hadjira, et l'ancien directeur général par intérim, Aglouchi Mohamed (2016-2017), ainsi qu'une amende de 100 000 DA pour chacun.

Le collectif de défense a plaidé l'acquiescement de ses clients, notamment les membres de la commission des marchés qui ont rejeté toutes les accusations portées à leur encontre, d'autant qu'ils n'étaient pas habilités à émettre des décisions d'attribution, relevant des prérogatives du directeur général avec l'aval du conseil d'administration.

Les faits de cette affaire remontent au mois de juin dernier quand les accusés avaient été présentés par la police judiciaire devant le parquet de Tipasa pour des affaires de corruption. Plusieurs accusés dans cette affaire sont poursuivis pour «dépense de fonds publics, infraction à la loi sur les marchés publics, octroi d'indus privilégiés et abus de fonction».

Le juge d'instruction près le tribunal de Tipasa avait ordonné, en juin dernier, la mise en détention préventive de six cadres de l'EGT de Tipasa, dont trois

anciens directeurs généraux et trois architectes, tandis que de nombreux autres cadres ont été placés sous contrôle judiciaire.

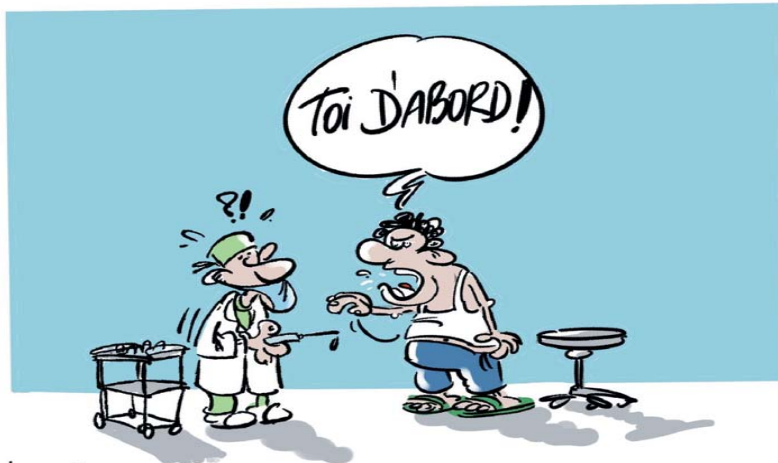
Après l'ouverture d'une instruction judiciaire par le Parquet de Tipasa, suite à une lettre anonyme dénonçant des infractions graves dans la gestion du projet de modernisation et de réhabilitation du village touristique (ex-CET) relevant de cette entreprise. A noter que l'Entreprise de gestion touristique (EGT) de Tipasa gère trois unités, à savoir le village touristique (ex-CET), la «Corne d'or» et «Matares». L'entreprise a bénéficié, au début de la décennie écoulée, d'une enveloppe de près de 4 milliards de DA, portée ultérieurement à 5 milliards de DA, dans le cadre d'un programme national visant la réhabilitation des complexes touristiques publics. Suite à quoi, il a été décidé de conclure une convention avec le CPA pour financer le projet d'un crédit à long terme, renfermant cinq axes «matériaux, travaux, études, formation et réalisation de nouvelles activités», les fonds devant couvrir les trois unités touristiques (la Corne d'or, Matares et le village touristique), conformément à l'étude technique, selon l'arrêt de renvoi. Les différents responsables qui se sont succédé à la tête de l'EGT avaient présenté plusieurs fois des demandes de révision de la valeur des crédits alloués aux travaux de modernisation du complexe «Le CET», dont le montant était passé de 1,5 milliard DA à 3,5 milliards DA, ce qui constitue une violation des lois et réglementations, alors que les crédits supplémentaires estimés à 6 milliards DA avaient causé une perte de 469 millions DA à l'EGT. La transaction liée au projet de modernisation des complexes de l'EGT en faveur de l'entreprise portugaise est entachée de plusieurs violations.

Les accusés ont nié tous les faits qui leur sont reprochés, les anciens directeurs généraux ont justifié ces violations par des erreurs de gestion, en imputant la responsabilité aux membres de la commission des marchés.

Pour leur part, les membres de la commission des marchés ont clamé leur innocence, soulignant que leur rôle s'était limité à la rédaction des procès-verbaux des marchés et à l'ouverture des plis et non pas à la signature des décisions d'attribution qui ne relevaient pas de leurs prérogatives. Le représentant du ministère du Tourisme, qui s'est constitué partie civile dans cette affaire, a exigé une enquête supplémentaire approfondie pour démasquer d'autres individus impliqués dans cette affaire de corruption.

Maya G.

## L'Algérie reçoit un premier Lot du vaccin AstraZeneca



Loumis

Djalou@hotmail.com

Béjaïa

## Des transporteurs de marchandises et enginistes irrités

■ Une cinquantaine de transporteurs de marchandises, camionneurs et enginistes (propriétaires et conducteurs d'engins de travaux publics : bulls, pelleuses, niveleuses...) relevant de la commune de Béjaïa ont organisé, hier, une marche de protestation depuis la zone industrielle complexe «Jute» jusqu'au siège de la wilaya

Par Hocine Cherfa

Les protestataires ont observé un rassemblement pour exprimer leurs revendications et interpeller les autorités concernées sur leur situation. Ils réclament «la levée des contraintes» auxquelles ils sont confrontés depuis plusieurs années, d'autant que certains ont acquis leurs engins dans le cadre de l'Ansej. «Halte à la hogra», «Propriétaire d'engins de location pour terrassement de terrains et transporteurs de marchandises (TPM)», était-il écrit sur leurs banderoles. «Nous disons à ceux qui nous montrent du doigt que nous ne sommes pas une mafia du foncier comme ils aiment à le dire», a déclaré l'un des propriétaires d'engins. Et d'ajouter : «Nous avons des registres du commerce, mais sommes souvent confrontés à la saisie de nos engins et leur mise en fourrière par les services concernés lors des travaux de terrassements que nous effectuons chez nos clients, propriétaires terriens». Pour rappel, les

contestataires ont organisé un sit-in au niveau de la zone industrielle, au lieu-dit «Jute», avant-hier. Une délégation de ces derniers, accompagnée par M. Mamas, représentant de l'Union générale des commerçants et artisans (Ugcaa), a été reçue par le chef de cabinet de la wilaya. Cependant, en ce qui concerne le parc, les contestataires ne semblent pas satisfaits, d'où leur nouvelle action, hier, exigeant non seulement l'aménagement d'un parc en bonne et due forme pour s'y regrouper et stationner leurs engins, mais également qu'ils ne soient «pas inquiétés» pas les autorités lors des terrassements, parce que les propriétaires ne disposent pas d'autorisations ou de permis de construire. «Nous ne pouvons pas jouer les policiers et demander à nos clients des autorisations», a déclaré un des protestataires. Un autre déclarera : «Pour notre part, nous avons des registres du commerce et nous demandons à exercer notre profession dans de bonnes conditions. Les autorités concernées doivent

nous avertir d'abord une première fois, avant de procéder à la saisie et la mise en fourrière de nos engins lorsque nos clients ne détiennent pas d'autorisation». «Dans ce cas précis, il est normal que nous n'accepterons pas d'effectuer des travaux de terrassement ou de défrichage chez eux». Samir Mamas, responsable de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (Ugcaa) nous a déclaré : «L'action de protestation des enginistes est toujours en vigueur et continuera encore». Et d'ajouter : «Ce n'est pas à eux de demander aux clients des autorisations, car ils sont en possession de registres du commerce, alors ils n'ont pas besoin d'autorisation pour travailler». «Ces deniers ont, pour la majorité, acheté leurs machines dans le cadre du dispositif emploi de jeunes (Ansej) et l'Etat devrait les aider à sous-traiter avec les grandes entreprises engagées dans la réalisation de gros ouvrages, comme la pénétrante autoroutière, entre autres», a-t-il indiqué.

H. C.

Affaire de «maltraitance» d'un mineur dans un commissariat

## Ouverture d'une enquête par le procureur de la République

LES SERVICES de la Sûreté de la wilaya d'Alger ont affirmé, hier, avoir informé le procureur de la République des allégations contenues dans un vidéo concernant une maltraitance qu'aurait subi un enfant mineur au niveau d'un commissariat de police, précisant que le représentant du parquet a ordonné l'ouverture d'une enquête sur ce sujet. Suite à la publication d'une vidéo sur les réseaux sociaux dont les auteurs prétendaient qu'un mineur aurait été victime, samedi, de maltraitance au niveau d'un commissariat à Alger, les services de

Sûreté de wilaya d'Alger ont informé le procureur de la République qui a ordonné l'ouverture d'une enquête pour déterminer la véracité des allégations contenues dans cette vidéo, lit-on dans le communiqué des mêmes services. «L'enfant mineur et son tuteur ont été convoqués, dimanche 4 avril 2021», a ajouté la même source.

Soulignant que l'enfant mineur en question avait été entendu en présence de sa mère au niveau du commissariat de la circonscription centre de la police judiciaire et non

pas à la Sûreté de la circonscription administrative de Sidi M'hamed comme relayé, pour une affaire d'atroupement sur la voie publique, la même source a affirmé que le «mineur a été examiné par un médecin légiste avant sa remise en liberté en compagnie de sa mère».

«Les résultats de l'enquête seront communiqués à l'opinion publique par les services de Sûreté ou par toute autre partie habilitée après aval du procureur de la République territorialement compétent», a fait savoir la même source.

R. N.